



PRÉFET DE LA CHARENTE

*Direction interdépartementale  
des routes Atlantique*

Angoulême, le 13 avril 2012

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**RN 10 - PR 60+140  
LGV Tours - Bordeaux  
Construction d'un ouvrage d'art**

-----

**Commune de Roulet-Saint-Estèphe**

Les travaux de construction de l'ouvrage d'art PRA 2102 de la LGV section Tours-Bordeaux, sur la RN 10 au PR 60+140, sur la commune de Roulet-Saint-Estèphe, nécessite la mise en place de restrictions de circulation.

Afin de garantir la sécurité des usagers et des intervenants, des mesures temporaires d'exploitation seront mises en oeuvre :

### **Du lundi 16 avril 2012 à 8h00 au mercredi 18 avril 2012 à 18h00 :**

- dans le sens Bordeaux/Angoulême, la circulation sera interdite sur la RN 10 entre les PR 60+450 et 59+210. Les usagers circulant dans le sens Bordeaux/Angoulême emprunteront la voie de gauche de la chaussée opposée (sens Angoulême/Bordeaux) dont chaque voie sera ouverte à un sens de circulation.

La vitesse maximale autorisée sera fixée à 90 km/h dans la section concernée sauf au droit des basculements où la vitesse maximale autorisée est fixée à 50 km/h.

- La bretelle de sortie de la RN 10 en direction de la ZE de Roulet, sens Bordeaux/Angoulême, sera fermée à la circulation. Les usagers seront alors déviés en amont par la bretelle de sortie de Roulet-centre puis la RN 2010 et la voie de désenclavement entre le giratoire «Les Girards» et l'échangeur «des Fontaines».

### **Du mercredi 18 avril 2012 à 18h00 au vendredi 20 avril 2012 à 18h00 :**

- dans le sens Angoulême/Bordeaux, la circulation sera interdite sur la RN 10 entre les PR 59+210 et 60+450. Les usagers circulant dans le sens Angoulême/Bordeaux emprunteront entre les PR 59+210 et 60+450 la voie de gauche de la chaussée opposée (sens Bordeaux/Angoulême) dont chaque voie sera ouverte à un sens de circulation.

La vitesse maximale autorisée sera fixée à 70 km/h dans la section concernée sauf au droit des basculements où la vitesse maximale autorisée est fixée à 50 km/h.

- La bretelle d'entrée sur la RN10 (sens Angoulême/Bordeaux) de l'échangeur de la ZE de Roulet sera fermée à la circulation. Les usagers seront alors déviés par la voie de désenclavement entre l'échangeur « des Fontaines » et le giratoire « Les Girards », la RN2010, puis la RD7 jusqu'à la bretelle d'entrée sur la RN10 dans l'échangeur « Roulet-Centre ».

#### Contacts presse :

Préfecture : Catherine PERON - 05 45 97 62 37  
DIR Atlantique : Sylvie BONSON - 05 57 81 65 13

**Du vendredi 20 avril 2012 à 18h00 au lundi 18 juin 2012 à 8h00**, entre les PR 59+650 et 60+300 dans le sens Angoulême/Bordeaux et entre les PR 60+460 et 59+420 dans le sens Bordeaux/Angoulême, **la vitesse maximale autorisée sera fixée à 70 km/h.**

Pour leur sécurité et celle des intervenants, les usagers sont vivement invités à renforcer encore leur vigilance et à faire preuve de la plus grande prudence en respectant scrupuleusement la signalisation.

Le direction interdépartementale des routes Atlantique (district d'Angoulême) est à la disposition des usagers pour tout renseignement (Tél. **05.45.94.52.60**).

Contacts presse :

Préfecture : Catherine PERON - 05 45 97 62 37  
DIR Atlantique : Sylvie BONSON - 05 57 81 65 13